SECTION DE LA SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Compte-rendu du CSAL du 17 janvier 2023

début 9h30

Déclaration liminaire de FO DGFIP Sarthe :

«Monsieur le Président,

Les représentants FO-DGFIP souhaitent dénoncer par leur présence à ce premier CSAL, conformément à l'engagement pris auprès des agents, le mépris et le cynisme des décisions de la direction générale.

Pour conforter nos propos, rappelons les chiffres donnés sur le plan national par notre direction locale à savoir :
850 suppressions de postes qui correspondent à – 1477 emplois sur l'ensemble du territoire, le reste étant compensé par des implantations dans des directions centralisées. Au final c'est moins de proximité.

Sur le plan départemental de la Sarthe, la méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFIP) sert de façon insidieuse la communication en matière de suppression de postes. Par exemple, en 2023 la modification de la mission TH engendre de-facto des suppressions d'emplois
Quels critères justificatifs seront donnés pour asseoir le nouveau contrat d'objectifs et de moyens prévus pour la période 2024-2027 ?

Même s'il existe un correctif « environnemental », nous constatons une volonté de renforcer la sphère centralisée autour des administrations centrales et des services à compétence nationale.
La décentralisation pensée par le passé est-elle désormais révolue ?

En 2018, lors de notre opposition à la mise en place du NRP, nous avions été taxés de pessimisme, nous semions la peur raisonnée chez les agents. Mas aujourd'hui nous constatons , vous devez l'admettre, que nous avions raison, certes trop tôt mais nous avons parfaitement compris ce qui allait se passer. Et qu'en matière environnementale et qualité de vie , le déplacement forcé des agents ne favorise en rien les objectifs clairement exprimés.

Personne ne pourra dire que nous n'avions pas alerté sur le séisme qui se préparait.
Revenons près de 15 ans en arrière, la fusion DGI-DGCP était vendu aux agents comme une chance, un atout pour les agents et pour la pérennité de nos missions. Les agents devaient en sortir gagnants.

La DG nous promettait monts et merveilles ! Si vous y avez cru, pas FO en tous cas ! Et force est de constater que désormais en Sarthe , le nombre actuel d'agents en poste est inférieur à celui de 2018.

Les agents sont-ils mieux rémunérés ? La réponse est non !
Les agents ont-ils de meilleures conditions de vie au travail ? La réponse est non !
Les agents peuvent-ils voir leur carrière évoluer ? La réponse est non !
Les agents ont-ils eu droit à la reconnaissance de leurs mérites ? La réponse est non !

Les traitements sont gelés depuis plus de 10 ans, les agents poussés à la mutation au fil de la fermeture des structures, les possibilités d'avancement et de promotion sont en panne, le travail a perdu tout sens. La polyvalence qui donnait de l'intérêt à l'exercice des missions est finie voire stigmatisée, et les agents sont réduits à faire du travail de masse, travail dont ils ne voient jamais le bout car le manque d'effectifs handicape l'exercice des missions.

Les représentants FO-DGFIP reviendront au cours de ce CSAL sur le « prélèvement » 2023 et voteront « contre » cette énième vague de suppressions d'emplois.

Pour répondre aux vœux qui nous ont été adressés, nous rappelons que la méthode choisie pour dessiner le futur de la DGFIP nous laisse perplexes et que le discours tenu nous amène à réfléchir sur la remarque proverbiale de Descartes :
« le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ; car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont ». »

En réponse à cette déclaration , la DDFIP rappelle qu'elle applique la volonté de la Direction Générale et que la suppression de tâches implique nécessairement des redéploiements.

Synthèse en tableaux des documents :

Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit 850 suppressions d'emplois pour la DGFiP.

	Suppressions	Transferts, renforts, redéploiements internes	Evolutions nettes	Transferts, renforts, redéploiements externes	TOTAL
Centrale	0	173	173	17	190
Services à compétence nationale (DPN et SRE)	0	126	126		126
Drections nationales et spécialisées (DNS)	0	237	237	39	276
Réseau (DDRFiP et DfiP)	-1566	89	-1477	118	-1359
Autres et non répartis	91	0	91	-8	83
Total	**-1475**	**625**	**-850**	**166**	**-684**

Pour la Sarthe, le total des évolutions d'emplois après application de la **méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques** (MAGERFIP) est de – 14 emplois.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP : http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/

FO DGFiP

SECTION DE LA SARTHE

ÉVOLUTION DÉPARTEMENTALE DES EMPLOIS	
Reprise d'emplois fléchés et mesures de périmètres Contrôle fiscal - modernisation des process (PCE) Transfert entrant - Taxes d'urbanisme	 -1 +1
Contribution proportionnelle	-6,1
Correctif charges et enjeux	-3
Correctif environnemental	-6,3
Correctif opérationnel	0
Marge accordée par la délégation	+1
Total de l'évolution des emplois PLF 2023	-14

DDFiP 72	PLF 2023 Créations				PLF 2023 Suppressions				Redéploiements				
	Catégorie				Catégorie				Catégorie				
Structure	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	Observations
Direction **dont CDL**	+1 (IP)				- 2 (*)		-1		 +1		-1		► PLF 2023 : +1 Ip Dir (*)-1 Idiv HC / -1 Idiv CN ► redép :+1 Ip CDL de la BDV2
EDR								-1		+1			+1A redéploiement ex BDV1
SIP Le Mans							-1	-4		+1			+1A redéploiement ex BDV1
SIP La Flèche								-1					
SIP Mamers								-1					
SIE Le Mans							-1	-1		+1			+1 A redéploiement T.Agglo
T. Agglo et Amendes					-1					-2	-6	-5	-1 Idiv HC (fermeture T. Agglo)
SGC LM2A										+1	+5	+5	redéploiement T.Agglo
SGC Conlie											+1		
SDIF			+1				-1						+ 1B Taxes d'urbanisme - 1B Géomètre
SPF							-1						
PCE							-1						Emploi fléché
PCRP	+1 (IP)												
BDV 2									-1	-6			- 1 Ip vers Dir/CDL
BDV **(ex BDV1)**										+6 -2	 +1		+ 6 A de la BDV2 - 2 A vers EDR et SIP Le Mans + 1 B provenant de la Dir
TOTAL	**+2**		**+1**		**-3**	**0**	**-6**	**-8**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-14**

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP : http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/

Au regard de notre Direction Générale, les directions territoriales contribuent aux suppressions prévues par la loi de finances 2023.
Parallèlement, des emplois sont redéployés vers les Directions nationales spécialisées et la Direction générale principalement **au titre de la transformation numérique** et du renforcement du pilotage des transformations, entre les directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires et les transferts d'activité et au sein des directions territoriales pour répondre aux axes prioritaires définis par la DGFiP.

Nous sommes intervenus pour rappeler que le tout numérique a ses limites et que notre administration n'a du sens que par son rôle de proximité auprès du public au sein du territoire.

Questions diverses :

En matière de questionnement concernant l'indemnisation et les modalités de transports liées à des déplacements professionnels ou de concours, le service RH rappelle qu'il reste à la disposition des agents.

Concernant la pompe à chaleur située à Mamers, sa mise en route sera effective le 30 janvier 2023. Pour La Flèche , le basculement a eu lieu le 04 janvier 2023 après un certain dysfonctionnement.

Fin 10 h 40

Vos représentants en CSAL :

Jean-Yves PERDRIAU, PCE Le Mans
Anne PUJOL , SGC L2MA Le Mans